



MUNICIPALITÉ
DE *Saint-Valère*

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Briller par son audace

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 juin 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-06-154 / DÉPENSES ET SALAIRES DE MAI 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;
En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Claudia Quirion et résolu:

• **QUE** les dépenses présentées pour le mois de mai 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 1465.55\$, ainsi que des factures s'élevant à 122 996.98 \$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2025. Auquel s'ajoute un montant de 27 829.15\$ consigné au rapport des salaires nets du 31 mai 2025. Le tout totalisant un montant global de 152 291.68\$. Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 3 juin 2025.

Annick Girouard
Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim